



Plan séisme

Le plan séisme vise, sur six ans, à améliorer la préparation de la France à ce risque majeur, notamment en améliorant la résistance des constructions

La France est concernée par le risque sismique. La possibilité qu'un séisme fort se produise et engendre des victimes et des dégâts importants est avérée. Le 21 novembre 2004, un séisme frappait les îles des Saintes au large de la Guadeloupe faisant une victime. Des séismes se sont produits en 1909 à Lambesc, près de Salon-de-Provence ou en 1839 à Fort-de-France. Ils ont fait de nombreuses victimes. Notre société actuelle est plus vulnérable qu'au XIX^e siècle : les simulations le montrent, des séismes similaires feraient plusieurs centaines voire plusieurs milliers de morts, sans compter les conséquences économiques désastreuses, qui s'élèveraient à plusieurs milliards d'euros.

La mobilisation des décideurs et de la population est insuffisante pour répondre à cet enjeu majeur. Or il est possible d'engager dès maintenant des actions efficaces.

Le gouvernement a donc décidé d'engager sur six ans (2005 à 2010), un « plan séisme ». L'objectif est de réduire la vulnérabilité de la France au risque sismique. Le programme a un caractère très opérationnel, avec des maîtres d'ouvrage identifiés et un calendrier de mise en œuvre. Des actions ont été engagées en 2005 et 2006, d'autres seront conduites durant les quatre années à venir, parmi celles-ci :

- des travaux scientifiques permettant de connaître finement, à l'échelle des quartiers d'une ville, l'intensité des dommages attendus ; ils guideront le choix des mesures de prévention ;
- des mesures d'information et de sensibilisation du public notamment en direction du monde scolaire avec un apprentissage des comportements à adopter en cas de séisme ;
- une amélioration de la qualité de la construction qui passe par une meilleure formation des professionnels de la construction, la révision des règles de construction dans un nouveau zonage prenant en compte les dernières avancées scientifiques (Figure 1 : carte d'aléa sismique de la France), un renforcement du contrôle du respect des règles ;
- une préparation au risque tsunami commençant par une localisation fine des zones côtières les plus exposées et se poursuivant par la mise en place de systèmes d'alerte.

La mise en œuvre de ce programme nécessitera naturellement la contribution de tous les acteurs : administrations de l'Etat, collectivités territoriales et société civile. L'implication de chacun est indispensable. De nombreuses vies humaines sont en jeu.

S
E
I
S
M
E

S
E
I
S
M
E
novembre 2006

